

**QUALITÉ ET CADRE DE VIE
POURNOY-LA-CHÉTIVE ET ALENTOURS**

Siège : 2 place Delacour, 57420 Pournoy-la-Chétive

Association inscrite au registre des associations auprès du Tribunal d'instance de Metz

SIREN : 848 468 690 - SIRET : 848 468 690 00013

Site internet : www.qualitedevieplc.org

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT FINANCIER

Mesdames et Messieurs les membres de l'Association,

L'objet du présent rapport est de vous donner toutes informations utiles sur la situation financière de l'Association au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Pour ce faire, et comme fait au titre des exercices précédents, deux analyses, complémentaires l'une de l'autre, vous sont présentées ci-après : une analyse recettes/dépenses et une analyse comptable, (sous la forme d'un bilan, d'un compte de résultat et d'un tableau de financement simplifiés) avec, pour chacune, une comparaison des données pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 avec les deux exercices précédents.

Le présent rapport financier ainsi que les éléments financiers qui y sont joints ont donné lieu à vérification par deux vérificateurs aux comptes choisis parmi les membres de l'Association, mais en dehors de ceux composant son bureau, en application des dispositions de l'article 14 des statuts de l'Association.

Leur rapport sera prochainement disponible pour consultation et/ou téléchargement sur le site Internet de l'Association.

1. Analyse recettes / dépenses

1.1 Recettes

Les recettes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été uniquement constituées par la subvention de € 150,00 versée par la mairie de Pournoy-la-Chétive (contre € 300,00 en 2021), en l'absence de demande aux membres de l'Association de règlement d'une cotisation au titre de l'exercice 2022.

1.2 Dépenses

Comme le montre le détail présenté en annexe de ce rapport, les dépenses engagées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, d'un total de € 221,32, ont uniquement trait au fonctionnement général de l'Association (notamment le paiement de la cotisation d'assurance responsabilité civile), étant rappelé que l'Association avait engagé des dépenses pour un total de € 269,63 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Il en a découlé un **déficit des recettes sur les dépenses de € 71,32 pour l'exercice clos le 31 décembre 2022**, à comparer à un excédent des recettes sur les dépenses de € 420,37 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

2. Analyse comptable

L'intérêt de cette analyse est de compléter l'analyse recettes / dépenses exposée précédemment par une information sur les charges payées d'avance, c'est-à-dire celles nées ou payées avant le 31 décembre 2022 mais relatives à des périodes postérieures à cette date, qui sont les suivantes :

- la cotisation d'assurance responsabilité civile pour l'année 2023, d'un montant de € 211,57, payée en décembre 2022,
- la redevance versée au titre du nom de domaine du site Internet de l'Association pour la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023, d'un montant de € 66,00, la quote-part à rattacher à l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à € 49,50.

Par suite, **le résultat comptable de l'Association au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est une perte de € 148,88**, comme indiqué sur les états comptables joints en annexe de ce rapport.

Il vous est proposé de porter cette perte en report à nouveau, poste du bilan dont le solde créditeur serait ainsi réduit d'un montant de € 1 068,55 au 31 décembre 2022 à un montant de € 919,67.

Fait à Pournoy-la-Chétive, le 11 mars 2023

Pour l'Association, son président
Monsieur Alain Pronost

